

LES ECOLES D'ART DANS LE CHAMP DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. COMMUNIQUE DE PRESSE TASCA-LANG DU 20 OCTOBRE 2000

Catherine Tasca, Ministre de la Culture et de la Communication et Jack Lang, Ministre de l'Education Nationale, ont arrêté le 11 octobre 2000 de nouvelles dispositions confirmant le caractère d'enseignement supérieur de l'enseignement des arts plastiques. Ces mesures concernent, pour l'essentiel, les passerelles entre les diplômes de l'Education Nationale et les diplômes de la Culture.

Le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) sera considéré comme sanctionnant un cursus de cinq années, sur la liste des diplômes équivalents au grade de mastaire, créé en 1999 ; les diplômés des écoles d'arts plastiques verront ainsi levées les difficultés qu'ils rencontraient, au niveau national ou international, dans la reconnaissance professionnelle de leur qualification.

Par ailleurs, les deux ministères sont convenus de favoriser le développement de projets conjoints de troisièmes cycles (DESS et DEA) que les écoles d'arts plastiques et les universités concernées proposeront conjointement à l'habilitation.

Enfin Catherine Tasca et Jack Lang s'attacheront à faire bénéficier les étudiants des écoles d'arts plastiques des prestations dispensées par les centres régionaux des oeuvres universitaires dans les domaines culturel et social (logement, santé, restauration...)

Au-delà du secteur des arts plastiques, un travail conjoint d'harmonisation des enseignements supérieurs des deux ministères est en cours, notamment pour la danse, la musique, le théâtre et le design.